

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 03732 Numéro SIREN : 344 080 288 Nom ou dénomination : ANTONELLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt 19185

AARON SEBBAG

EXPERT COMPTABLE

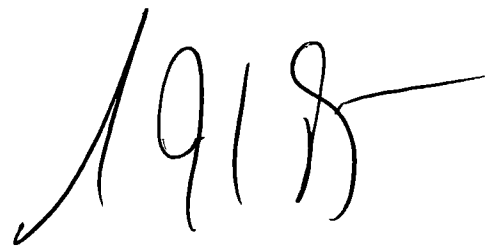
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3, rue des Renaudes

75017 PARIS

Tél. : 01.44.52.16.00 Fax : 01.44.52.16.09



1918

S.A.S.U. ANTONELLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.887.000 Euros

Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103

100 Avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

SIRET : 344.080.288.00873

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

AARON SEBBAG

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3, rue des Renaudes

75017 PARIS

Tél. : 01.44.52.16.00

Fax : 01.44.52.16.09

S.A.S.U. ANTONELLE

Zac de l'Ourcq – Local 103

100, Avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

A l'associé,

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 30 Juin 1997, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2019** tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 Aout 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} Janvier 2019** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 Aout 2020 et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé appelé à statuer les comptes.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



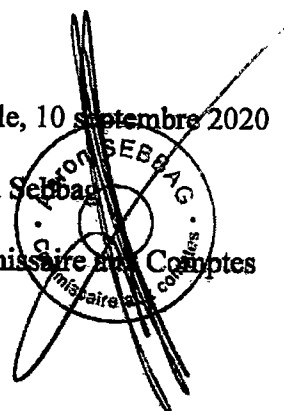
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-le, 10 septembre 2020

Aaron Sebbag

Commissaire aux Comptes



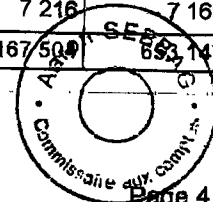
Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	350 416	185 650	164 766	83 606	81 160
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	137 161	28 080	109 081	99 301	9 780
Fonds commercial	9 669 092	18 569	9 650 524	9 357 105	293 419
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	4 573		4 573	4 573	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	288 532	263 729	24 804	16 350	8 454
Autres immobilisations corporelles	5 995 868	5 223 385	772 483	684 761	87 722
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	74 061		74 061	46 057	28 004
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	4 684 197		4 684 197	4 684 197	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	55 290		55 290	48 073	7 217
Autres immobilisations financières	724 073		724 073	754 168	- 30 095
TOTAL (I)	21 983 265	5 719 412	16 263 853	15 778 191	485 662
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	2 158 861	421 540	1 737 321	1 655 154	82 167
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	6 726 753		6 726 753	6 178 753	548 000
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	3 562 628	5 393	3 557 235	3 552 835	4 400
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	7 259		7 259	9 262	- 2 003
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	295 817		295 817	231 604	64 213
. Autres	518 969		518 969	734 545	- 215 576
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	347 635		347 635	652 573	- 304 938
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	365 763		365 763	367 370	- 1 607
TOTAL (II)	13 983 684	426 933	13 556 751	13 382 096	174 655
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	47		47	7 216	7 169
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 966 995	6 146 345	29 820 651	29 167 509	653 142



AMG CONSEIL



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 887 000	1 887 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 307 809	2 307 809	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	188 700	188 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	16 065 661	15 902 749	162 912
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	863 920	162 912	701 008
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	21 313 091	20 449 170	863 921
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	152 132	165 592	- 13 460
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	152 132	165 592	- 13 460
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 887 971	2 229 416	- 341 445
. Découverts, concours bancaires	165 687	1 583	164 104
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	4 319	8 386	- 4 067
. Associés	835 341	1 054 988	- 219 647
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 879 781	3 570 579	309 202
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	427 434	421 837	5 597
. Organismes sociaux	338 434	363 542	- 25 108
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	757 851	669 675	88 176
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	51 101	119 849	- 68 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 729	106 531	- 103 802
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	8 350 648	8 546 387	- 195 739
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	4 780	6 355	- 1 575
TOTAL PASSIF (I à V)	29 820 651	29 167 504	653 147



AMG CONSEIL



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total				
Ventes de marchandises	17 112 203	237 191	17 349 394	16 642 961	706 433	4,24		
Production vendue biens	5 160 893	905 496	6 066 388	6 157 438	- 91 050	-1,48		
Production vendue services	227 168	635	227 803	228 305	- 502	-0,22		
Chiffres d'affaires Nets	22 500 264	1 143 322	23 643 586	23 028 704	614 882	2,67		
Production stockée			548 000	256 937	291 063	113,28		
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			267 099	921 849	- 654 750	-71,03		
Autres produits			492	290	202	69,66		
Total des produits d'exploitation (I)			24 459 176	24 207 781	251 395	1,04		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 933 795	4 331 261	- 397 466	-9,18		
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 901 539	5 450 757	450 782	8,27		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-35 101	-266 157	231 056	86,81		
Autres achats et charges externes			6 111 985	6 054 892	57 093	0,94		
Impôts, taxes et versements assimilés			355 229	375 129	- 19 900	-5,30		
Salaires et traitements			4 906 987	4 874 584	32 403	0,66		
Charges sociales			1 333 490	1 299 147	34 343	2,64		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			348 778	329 388	19 390	5,89		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 393	482 544	- 477 151	-98,88		
Dotations aux provisions pour risques et charges			152 132	165 592	- 13 460	-8,13		
Autres charges			91 066	96 034	- 4 968	-5,17		
Total des charges d'exploitation (II)			23 105 295	23 193 171	- 87 876	-0,38		
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 353 882	1 014 610	339 272	33,44		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			109 706		109 706	N/S		
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 647	1 155	1 492	129,18		
Reprises sur provisions et transferts de charges				12 978	- 12 978	-100		
Différences positives de change			20 415	7 565	12 850	169,86		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			132 768	21 698	111 070	511,89		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			82 698	111 782	- 29 084	-26,02		
Différences négatives de change			36 171	51 766	- 15 595	-30,13		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement								
Total des charges financières (VI)			118 869	163 549	- 44 680	-27,32		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			13 899	-141 851	155 750	109,80		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 367 781	872 759	495 022	56,72		

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros				
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 065	40 776	19 289	47,30
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	60 065	40 776	19 289	47,30
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	175 822	235 659	- 59 837	-25,39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	205 831	563 330	- 357 499	-63,46
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	381 652	798 989	- 417 337	-52,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-321 587	-758 213	436 626	57,59
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	182 274	-48 367	230 641	476,86
Total des Produits (I+III+V+VII)	24 652 010	24 270 254	381 756	1,57
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	23 788 090	24 107 342	- 319 252	-1,32
RESULTAT NET	863 920	162 912	701 008	430,30
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier	15 938	8 344	7 594	91,01

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 29 820 650,64 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 863 920,25 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	5 ans
Matériel de transport	1 et 5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 et 5 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la valeur brute des marchandises.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

L'épidémie de Covid-19, un événement significatif postérieur au 31 décembre 2019. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	249 623		130 103
Autres immobilisations incorporelles	9 491 473		504 780
Terrains	4 573		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	294 029		14 832
Autres installations, agencements, aménagements	5 931 924		355 899
Matériel de transport	18 714		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	286 141		36 129
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	46 057		28 004
TOTAL	6 581 439		434 864
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 684 197		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	802 241		52 800
TOTAL	5 486 438		52 800
TOTAL GENERAL	21 808 973		1 122 547

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		29 310	350 416	
Autres immobilisations incorporelles		190 000	9 806 253	
Terrains			4 573	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		20 328	288 532	
Autres installations, agencements, aménagements		603 406	5 684 417	
Matériel de transport			18 714	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		29 534	292 737	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			74 061	
TOTAL		653 268	6 363 035	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			4 684 197	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		75 678	779 363	
TOTAL		75 678	5 463 561	
TOTAL GENERAL		948 256	21 983 265	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	166 017	48 943	29 310	185 650
Autres immobilisations incorporelles	35 067	11 581		46 648
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	277 679	6 371	20 321	263 729
Installations générales, agencements divers	5 284 456	246 189		4 948 088
Matériel de transport	18 714			18 714
Matériel de bureau, informatique, mobilier	248 849	35 693	27 959	256 583
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	5 829 698	288 253	630 837	5 487 113
TOTAL GENERAL	6 030 782	348 777	660 147	5 719 412

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	48 943				
Autres immobilisations incorporelles	11 581				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 371				
Installations générales, agencements divers	246 189				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35 693				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	288 253				
TOTAL GENERAL	348 777				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	7 216	47	7 216	47
	158 375	152 085	158 375	152 085
TOTAL Provisions	165 592	152 132	165 591	152 132
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	468 606 13 938	5 393	47 066 13 938	421 540 5 393
TOTAL Dépréciations	482 544	5 393	61 004	426 933
TOTAL GENERAL	648 136	157 525	226 595	579 065
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		157 525	226 596	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	55 290		55 290
Autres immobilisations financières	724 073		724 073
Clients douteux ou litigieux	999	999	
Autres créances clients	3 561 629	3 561 629	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 259	7 259	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	295 817	295 817	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	458 969	458 969	
Débiteurs divers	60 000	60 000	
Charges constatées d'avance	365 763	365 763	
TOTAL GENERAL	5 529 799	4 750 436	779 363
Montant des prêts accordés dans l'exercice	23 496		
Remboursements des prêts dans l'exercice	16 279		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	165 687	165 687		
- plus d'un an	1 887 971	702 511	1 185 460	
Emprunts et dettes financières divers	4 319	4 319		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 879 781	3 879 781		
Personnel et comptes rattachés	427 434	427 434		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	338 434	338 434		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	757 851	757 851		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	51 101	51 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	835 341	835 341		
Autres dettes	2 729	2 729		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 350 648	7 165 188	1 185 460	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	679 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 020 445			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	486
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 940
Dettes fiscales et sociales	582 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	631 194

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	365 763	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	365 763	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 400	255,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7 400	255,00

Commentaires :



Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		44 372	44 372
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL		44 372	44 372
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		15 938	15 938
- Exercice		938	938
TOTAL		16 876	16 876
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		7 522	7 522
- à plus d'un an et cinq au plus		3 160	3 160
- à plus de cinq ans			
TOTAL		10 682	10 682
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	22 585
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	22 585

Commentaires :



Engagements Financiers**Engagements donnés**

- En cours crédits documentaire Euro :	337 980
- En cours crédits documentaire Dollar :	134 150
- Nantissement sur FDS CO :	4 921 600
- Nantissement sur DROIT AU BAIL :	518 000
- Caution personnelle et solidaire M. FHIMA Alain :	419 235
- Caution personnelle et solidaire M. COHEN David :	335 388
- Caution personnelle et solidaire M. COHEN Salomon :	160 072

Engagements recus

- Cession de créance Dailly :	765 000
- Ventes à terme en Dollar :	1 255 329
- Achats à terme en Euro :	1 101 166
- Ventes à terme en Euro :	614 245

ANTONELLE
Société par Actions simplifiée
Au capital de 1.887.000 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

La société ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING – AMH, associée unique et Présidente de la société ANTONELLE, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

1 - ASPECT ECONOMIQUE

A – Présentation des Etats Financiers

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

B – Présentation de la société

La société ANTONELLE a pour activité la vente d'articles de prêt-à-porter en tous genres, import-export de tous produits manufacturés et en particulier le prêt-à-porter.

C – Activité de la société et de ses filiales

- **Résultat de la Société pendant l'exercice écoulé**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Chiffre d'affaires :**

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 23.643.586 euros contre 23.028.704 euros pour l'exercice précédent.

- **Comptes de résultat :**

Résultat d'exploitation :

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 24.459.176 euros contre 24.207.781 euros au titre du précédent exercice.

Par ailleurs, le total des charges d'exploitation s'élève à 23.105.295 euros contre 23.193.171 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les « Autres achats et charges externes » se sont élevés à 6.111.985 euros contre 6.054.892 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 6 240 477 euros à 6 240 477 euros pour un effectif moyen de 200 personnes contre 378 au titre de l'exercice précédent.

Il est procédé à des dotations aux amortissements pour 348.778 euros contre 329.388 euros au titre de l'exercice précédent.

Ainsi que :

Achats de marchandises	3.933.795 euros
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5.901.539 euros
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(35.101) euros
Autres achats et charges externes	6.111.985 euros
Impôts, taxes et versements assimilés	355.229 euros
Sur actif circulant : dotations aux provisions	5.393 euros
Autres charges	91.066 euros
Dotations provision pour risques et charges	152 132 euros

Le résultat d'exploitation est positif : 1.353.882 euros contre 1.014.610 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat financier :

Le montant total des produits financiers s'élève à 132.768 euros contre 21.698 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le total des charges financières s'élève 118.869 euros contre à 163.549 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif : 13.899 euros contre (141.851) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de 1.367.781 euros contre 872.759 euros au titre de l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel :

Le montant total des produits exceptionnels s'élève à 60.065 euros contre 40.776 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le total des charges exceptionnelles s'élève à 381.652 euros contre 798.989 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est négatif : (321.587) euros contre (758.213) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale de notre groupe, l'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 182.274 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 863.920 euros contre un bénéfice de 162.912 euros l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

➤ Information sur les délais de paiement fournisseurs

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées	2 975 134,30 € TTC				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice -TTC	10,7 %				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures	2 065 866,92 € TTC				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice - TTC	4,00 %				

- **Progrès réalisés et difficultés rencontrés**

- **Événements significatifs survenus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de l'exercice**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

- **Evolution prévisible et perspective d'avenir**

Cette année encore, nous poursuivons notre politique d'expansion, et nous espérons réaliser des résultats relativement satisfaisants pour ce nouvel exercice.

- **Activité en matière de recherche et développement.**

Nous continuons à développer de nouveaux modèles afin d'accroître notre clientèle, tout en maintenant les produits qui ont fait notre réputation.

- **Détention du capital social de la société par les salariés**

Notre société ne se trouve pas dans les cas énoncés par les articles L 225-102, L 225-184 et L 225-2011 du Code de commerce.

D – Prise de participation et de contrôle (+5% du capital)

NOM	Pourcentage de détention du capital	Montant du capital social	Montant des capitaux permanents	Résultat net du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
SACO	100%	152 449 €	648 372	(55 550) €	2 629 829 €
FMD DIFFUSION	100%	38 112 €	407 659 €	(30 434) €	1 451 774 e
BRIJOSTYL	100%	38 112 €	1 829 161 €	53 641 €	4 307 894 €

E– Cession de participations (+5% du capital)

Notre société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

F– Communication des charges somptuaires (Article 223 quarter et 39-4 du CGI)

En application de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

G – Communication des charges non déductibles (article 223 quinquies et 39-5 du CGI)

En application de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

2 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Bilan**

Les principaux postes figurent ci-après :

- **Comptes de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après :

- **Résultat – Affectation**

L'exercice clos le 31 décembre 2019 fait ressortir un bénéfice de 863.920 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Autres réserves, pour la totalité, soit : 863.920 euros

- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts vous constaterez que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016			
2017			
2018			1 000 000 €

- **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

- **Capitaux propres**

Le montant des capitaux propres s'élève à 21.313.091 euros.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

3- ASPECT JURIDIQUE

Nous allons également vous présenter le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

A PANTIN, le 01/09/2020

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a checkmark-like stroke.

ANTONELLE
Société par Actions simplifiée Au capital de 1.887.000,00 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020
--

L'an deux mille vingt et le trente septembre à onze heures

La société ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING – AMH, société à responsabilité limitée au capital de 10.200.000 euros, dont le siège social est Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 483 162 855 ; représentée par Alain FHIMA, associée unique de la société ANTONELLE.

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et arrêtés par le Président.

Monsieur Aaron SEBBAG, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent et excusé.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 863 920 euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 863.920 euros au poste de :

- Autres réserves pour la totalité 863 920 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016			
2017			
2018			1 000 000 €

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING - AMH
Associée unique représentée par Monsieur Alain FHIMA, co-gérant

ANTONELLE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.887.000,00 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 863 920 euros au poste de :

- Autres réserves pour la totalité 863 920 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016			
2017			
2018			1 000 000 €

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
Numéro SIRET * <u>34408028800873</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	350 416	AC	185 650	164 766	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	137 161	AG	28 080	109 081	
	Fonds commercial (I)	AH	9 669 092	AI	18 569	9 650 524	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	4 573	AO		4 573	
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	288 532	AS	263 729	24 804	
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 995 868	AU	5 223 385	772 483	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX	74 061	AY		74 061	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	4 684 197	CV		4 684 197	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	55 290	BG		55 290	
	Autres immobilisations financières *	BH	724 073	BI		724 073	
	TOTAL (II)		BJ	21 983 265	BK	5 719 412	16 263 853
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 158 861	BM	421 540	1 737 321
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	6 726 753	BS		6 726 753
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 562 628	BY	5 393	3 557 235
		Autres créances (3)	BZ	822 044	CA		822 044
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	347 635	CG		347 635	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	365 763	CI		365 763	
	TOTAL (III)	CJ	13 983 684	CK	426 933	13 556 751	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion acuf * (VI)	CN	47			47	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	35 966 995	LA	6 146 345	29 820 651	
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>6 614 409</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 887 000.....)

DA 1 887 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

DB 2 307 809

Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 188 700

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

16 065 661

Report à nouveau

DH

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI

863 920

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (II)

DL

21 313 091

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (III)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

152 132

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

152 132

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

2 053 658

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV

839 661

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX

3 879 781

Dettes fiscales et sociales

DY

1 574 819

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

2 729

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC

8 350 648

Écarts de conversion passif *

(V)

ED

4 780

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE

29 820 651

RENVIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont

Réserve spéciale de réévaluation (1959)

1C

Écart de réévaluation libre

1D

Réserve de réévaluation (1976)

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG

8 350 648

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

165 687

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		ANTONELLE				Néant	☐	*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	16 495 754	FB	853 640	FC	17 349 394	
	Production vendue { biens *	FD	5 160 893	FE	905 495	FF	6 066 388	
		FG	227 803	FH		FI	227 803	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 884 450	FK	1 759 135	FL	23 643 586	
	Production stockée *					FM	548 000	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	267 099	
	Autres produits (I) (11)					FQ	492	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 459 176	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 933 795	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 901 539	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(35 101)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 111 985	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	355 229	
	Salaires et traitements *					FY	4 906 987	
	Charges sociales (10)					FZ	1 333 490	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	348 778	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	5 393	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	152 132	
	Autres charges (12)					GE	91 066	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 105 295	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 353 882	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	109 706	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 647	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	20 415	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	132 768	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	82 698	
	Différences négatives de change					GS	36 171	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	118 869	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	13 899	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 367 781	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	60 065	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	60 065	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	175 822	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	205 831	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	381 652	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(321 587)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	182 274	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	24 652 010	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	23 788 090	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	863 920	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	15 938
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
		- Crédit-bail immobilier			1J	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1K	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			HX	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RD	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			A1	40 504
	(9)	Dont transferts de charges			A2	4 739
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A3	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A4	74 218
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7	
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
					A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES				708		
DONS				101 290		
VNC/sortie actif				205 830		
regularisations				73 824	60 065	
				Exercice N-1		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ANTONELLE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	249 623	D8		D9	130 103
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	9 491 473	KE		KF	504 780
CORPORELLES	Terrains				KG	4 573	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	294 029	KT		KU	14 832
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	5 931 924	KW		KX	355 899	
		Matériel de transport *			KY	18 714	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	286 141	LC		LD	36 129		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK	46 057	LL		LM	28 004	
	TOTAL III				LN	6 581 439	LO		LP	434 864	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	4 684 197	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	802 241	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	5 486 438	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	21 808 973	ØH		ØJ	1 069 747		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ	29 310	DØ	350 416	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	190 000	LW	9 806 253	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	4 573	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	20 328	MK	288 532	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	603 406	MN	5 684 417	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	18 714	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	29 534	MT	292 737	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	74 061	NF		
	TOTAL III		IY		NG	653 268	NH	6 363 035	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	4 684 197	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	22 878	2F	779 363	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	22 878	NK	5 463 561	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	895 456	ØL	21 983 265	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANTONELLENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale a la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Iminobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres iminobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise ANTONELLENeant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	166 017	EL	48 943	EM	29 310	EN	185 650
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	35 067	PF	11 581	PG		PH	46 648
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	277 679	QA	6 371	QB	20 321	QC	263 729
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 284 456	QE	246 189	QF	582 557	QG	4 948 088
	Matériel de transport	QH	18 714	QI		QJ		QK	18 714
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	248 849	QM	35 693	QN	27 959	QO	256 583
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 829 698	QV	288 253	QW	630 837	QX	5 487 113
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 030 782	ØP	348 777	ØQ	660 147	ØR	5 719 412

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorpo- relles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS · Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS · Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	55 290	UR		US	55 290				
	Autres immobilisations financières			UT	724 073	UV		UW	724 073				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	999		999						
	Autres créances clients			UX	3 561 629		3 561 629						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	7 259		7 259						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	295 817		295 817						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	458 969		458 969						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	60 000		60 000						
	Charges constatées d'avance			VS	365 763		365 763						
	TOTAUX			VT	5 529 799	VU	4 750 436	VV	779 363				
	RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	165 687		165 687							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 887 971		377 122		1 510 849					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	4 319		4 319							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 879 781		3 879 781							
Personnel et comptes rattachés			8C	427 434		427 434							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	338 434		338 434							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	757 851		757 851							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	51 101		51 101							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	835 341		835 341							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 729		2 729							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	8 350 648	VZ	6 839 799		1 510 849					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	64 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK									

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Désignation de l'entreprise ANTONELLE			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 3 1 1 2 0 1 9		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	863 920	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	28 226	
	Amendes et pénalités							WJ	708	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)							XX		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *							XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	182 274	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	431 915	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	1 507 043	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	27 238	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		XF		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 206 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (11 septies bis)	PA				
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NGE (art. 44 quaterdecies)	XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 11 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 11 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 apudécies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YII	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		XG	123 324	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	150 562
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	1 356 481		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 356 481		XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2020

Extension

ANTONELLE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ANTONELLE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	383 559	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	21 393	9L 21 356
C3S	9M	6 833	9N 5 882
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	28 226	YO 27 238
à reporter au tableau 2058-A .		ligne Wl	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Designation de l'entreprise : ANTONELLE										Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	162 912		Dividendes		ZD													
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE													
					Report à nouveau		ZF	162 912												
	TOTAL I	OF	162 912		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	162 912												
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS	576											
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT	6 018											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	3 421 271											
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	620 327											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	2 064 370											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	6 111 985											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	92 799											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		YZ	262 430											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	355 229											
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	4 505 980											
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 412 902											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB	4 753 968											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%											
	- Numéro de centre agréé *					XP														
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG												
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH												
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	1	356 481	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL										
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	1	467 571	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO										
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRPT de la société mère du groupe		JJ	4	8	3	1	6	2	8	5	5	0	0	0	1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NO1 pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20						
21	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
22	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)	(A)		(B)		(C)
23	CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (11)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H (7)
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

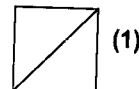
Désignation de l'entreprise: <u>ANTONELLE</u>										Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le: <u>01012019</u> et clos le: <u>31122019</u>										Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :										YP																					
Dont apprentis										YF																					
Dont handicapés										YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	23	643	586																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																					
TOTAL 1										OX	23	643	586																		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	492																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																					
Subventions d'exploitation reçues										OF																					
Variation positive des stocks										OD	583 101																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																					
TOTAL 2										OM	583 593																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats										ON	10	301	451																		
Variation négative des stocks										OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	2	363	470																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	91 066																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																					
TOTAL 3										OJ	12	755	987																		
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	11	471	192																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	11	471	192																		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	x																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	23	643	586	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	200,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	32	576	383																		
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation										HR																					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 34408028800873

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANTONELLE

ADRESSE (voie) 100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL 93500

VILLE PANTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	7400
---	----	---	--	----	------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 344080288 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 7400
Adresse : N° 100 Voie AVENUE DU GENERAL LECLERC
Code Postal 93500 Commune PANTIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5

m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4

n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3

o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2

p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1

q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N

r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice